Programmation - Java - Avancé

Préambule

Cours ouverts à des questions spécifiques des participants.

Objectifs

Connaître les concepts de développement avancés de Java.

Etre capable de développer un projet en Java orienté Web service.

Programme

Multithreading

Sécurité JVM

JSP, Servlet

XML, persistance des données

Webservices

JNDI (Java Naming Directory Interface)

JMS (Java Messaging System)

Objets distribués (Remote Procedure Call, RMI, …)

Introduction JavaBean

La Formation alternant théorie sous forme de démonstrations et exercices pratiques

Formation continue informatique

Durée

8 ½ journées

Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue ou de TechnoPôle, à Sierre

Bulletin d'inscription

Nom du cours : Programmation - Java - Avancé

Prix en vigueur du cours : CHF 2'000.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

NPA et domicile : .....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)

Adresse / Entreprise : .....

NPA et ville : .....

Date : .....

Signature : .....

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales

A remplir et envoyer à l'adresse suivante :

HES-SO Valais
Formation continue informatique
Techno-Pôle 3
3960 Sierre

Téléphone : 058 606 90 43
E-mail : info@formationcontinue.ch
Internet : www.formationcontinue.ch

OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- ☐ Nouvelliste
- ☐ Site Hevs
- ☐ Autre site internet, lequel ? : .....
- ☐ Connaissances, amis

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.
Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.